

UNDT/2015/012, Hosang

Décisions du TANU ou du TCNU

Reconnabilité: Le Tribunal a estimé que la décision contestée aurait été en non-conformité avec les conditions de nomination du demandeur et a produit des conséquences juridiques directes affectant les droits des demandeurs. Le tribunal a constaté que la demande était à recevoir. Qu'il y ait eu des erreurs de procédure qui ont violé les droits du demandeur suite à la classification du poste au niveau G-5 et, s'il y avait, quelles conséquences provenaient de ces erreurs de procédure, le tribunal a constaté que l'administration n'a pas respecté ST / AI / 1998/9 en ce qu'il n'a pas fourni de copie de la décision de classification au demandeur, comme titulaire du poste. Le Tribunal a également constaté que cet échec a privé le demandeur de la possibilité d'exercer son droit de demander le paiement du spa tout en effectuant des droits classés à un niveau supérieur et à avoir la possibilité de concourir pour une promotion au niveau G-5 jusqu'à la Post a été annoncé le 22 juin 2012, après que le demandeur a déposé une réclamation. Le Tribunal a en outre considéré que le non-respect de l'administration de fournir au demandeur une copie du résultat de la classification était en violation claire du règlement 2.1 du personnel et a violé le droit du demandeur à un salaire égal pour un travail égal. La question de savoir si la décision contestée était un exercice approprié de la discrétion administrative a confirmé que la description de poste préparée aux fins de la demande de classification reflétait avec précision les tâches exercées par le demandeur, ce qui a été reflété dans les évaluations du rendement du demandeur à partir de 1999. La décision contestée ne pouvait pas être basée rationnellement et légitimement, comme elle semble l'avoir été, uniquement sur les vues du deuxième responsable du reportage du demandeur qui a assumé son rôle en 2009. De plus, la déclaration selon laquelle la demande de SPA du demandeur n'a pas été «recommandée par Le bureau de fond »est factuellement incorrect et contredit par le dossier. Le tribunal a constaté que la décision contestée n'était pas étayée par la preuve et était irrationnelle. L'administration n'a pas examiné pleinement et correctement si le demandeur était éligible, en vertu de ST / AI / 1999/17 au paiement rétroactif du SPA du 19 juin 1997 au 8 septembre 2011 et a agi

contrairement à la règle du personnel 3.10. Si, dans le cas,, et si oui, Quelle compensation doit être attribuée en tenant compte du paiement de deux ans SPA déjà accordé au demandeur par l'administration Le tribunal a considéré que la rémunération déjà accordée au demandeur était en deçà des préjudices subis par le demandeur pendant plus de 10 ans. L'attribution de l'indemnisation faite par le Tribunal a été sur la base des violations des règlements du personnel, des règles du personnel et des émissions administratives ainsi que du refus illégal de compenser le demandeur des fonctions exercées au poste qu'il était à gorge, classé à un niveau supérieur, Depuis plus de 10 ans, plus de la période, il aurait pu légalement exercer des tâches de niveau supérieur, en violation du principe d'un salaire égal pour un travail égal. Le tribunal a conclu que les circonstances exceptionnelles de cette affaire justifiaient de dépasser l'attribution de deux ans de salaire net et accordent au demandeur une indemnité étant la différence de salaire entre ses bénéfices au niveau G-4 du 25 janvier 2000 à la date de la date de Conclusion du processus de sélection pour l'ouverture d'emploi. Le demandeur a également reçu la somme de 1 000 USD pour perte d'une chance d'être considérée pour la promotion au poste au niveau G-5 dans un délai raisonnable après le 25 janvier 2000.Aupse du processus Le tribunal a constaté que la présentation des preuves de l'intimé, qui est basé sur des défauts procéduraux et factuels fondamentaux, visant à discréditer un exercice de classification correctement et légalement conduit, il y a plus d'une décennie a constitué un abus de procédé pour lequel le tribunal jugeait approprié de faire l'attribution des coûts contre l'intimé dans le somme de 3 000USD.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision du bureau exécutif, DPKO / DFS, refusant d'accorder le paiement rétroactif de l'allocation postale spéciale («SPA») pour l'exécution de tâches à un niveau supérieur pendant plus de dix ans.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Hosang

Entité

DAM

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

4 Fév 2015

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Indemnité spéciale de poste

Classification (poste)

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/1998/9
- ST/IA/1999/17

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2001/1

Règlement du personnel

- Article 1.2
- Article 2.1

Statut du personnel

- Disposition 3.10
- Disposition 3.16

TCNU Statut

- Article 2
- Article 3
- Article 8

Jugements Connexes

2010-UNAT-009

2010-UNAT-030

2010-UNAT-044

2010-UNAT-059

2010-UNAT-084

2010-UNAT-092

2010-UNAT-093

2010-UNAT-094

2010-UNAT-095

2011-UNAT-107

2011-UNAT-109

2011-UNAT-122

2013-UNAT-288